

# Règlement 2017/2018 : Trophée NutriD de NUTRISENS

**Article 1.** Le "Trophée NutriD de Nutrisens" a pour but de récompenser une initiative, un produit ou un service proposant une solution innovante relative à des problématiques liées à la nutrition, au plaisir et à la santé.

**Article 2.** Peuvent concourir les entreprises, les associations, les prestataires de services, les sociétés de conseil et les personnes physiques qui se seront portés candidats.

**Article 3.** La thématique 2017/18 du concours est : "Alimentation et Activité Physique". Le "Trophée NutriD de Nutrisens" récompense cette année une initiative, un produit ou un service ayant pour objectif d'allier une nutrition adaptée à une activité physique, que ce soit pour bien vieillir ou chez des sujets pathologiques ou âgés.

**Article 4.** Les personnes souhaitant concourir devront remplir le dossier de candidature attaché au présent règlement. Les dossiers de candidature devront être déposés avant le **15 novembre 2017** soit :

- Par courrier à l'adresse suivante :  
    Nutrisens  
    3 chemin des Cystises  
    69340 Francheville
- Via le site Internet de Nutrisens, rubrique trophée NutriD.

**Article 5.** Chaque candidat peut présenter plusieurs dossiers dans la mesure où chaque dossier correspond à un projet indépendant. La participation au concours est gratuite.

**Article 6.** Les organisateurs effectueront, au regard de leur expertise et de la pertinence par rapport à la thématique et à la qualité des dossiers proposés, une première sélection de 5 à 15 nominés.

Les résultats de la pré-sélection seront annoncés aux candidats par mail, au plus tard le **1er janvier 2018**.

**Article 7.** Les candidats présélectionnés devront envoyer une présentation détaillée de leur projet sur le support de leur choix (dossier, livre de recettes, diaporama ...) avant le **15 février 2018**.

Les modalités de soumission seront communiquées aux candidats lors de la notification de leur pré-sélection.

**Article 8.** Lors de l'audition des projets présélectionnés, le jury établira son classement en utilisant une grille d'évaluation multicritères, élaborée par le comité d'organisation.

**Article 9.** Le "Trophée NutriD de Nutrisens" est décerné par un jury pluridisciplinaire composé de professionnels désignés par la société **NUTRISENS**. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

**Article 10.** Les résultats seront annoncés par mail aux candidats au plus tard le **15 avril 2018**.

**Article 11.** Le lauréat présentera son projet au cours d'un symposium organisé par Nutrisens lors des journées de l'AFDN 2017. Il sera pour cela accompagné par Nutrisens pour l'aider à mettre en valeur son projet.

**Article 12.** Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury.

**Dossier de candidature – Trophée NutriD de Nutrisens 2017/18****Résumé de votre projet**

Nom du projet :

.....  
.....

Résumez votre projet (en 5 lignes maximum) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Vos coordonnées**

Nom du porteur du projet : .....

Adresse : .....

.....

Mail : .....

Téléphone : .....

Fonction : .....

Lieu d'exercice et adresse : .....

.....

Si votre projet résulte d'un travail collaboratif, merci d'indiquer les noms, fonctions et lieux d'exercice de l'ensemble des membres du projet :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Détails de votre projet

A quelle **problématique** votre projet répond-t-il ?

A quels patients votre projet s'adresse-t-il ?

Décrivez en quelques lignes votre **action** (recette, outil, procédure, atelier,...) :

Quels sont les **résultats** obtenus/ attendus suite à la mise en place de votre action ?

Quels sont les **acteurs** impliqués dans votre projet (personnels, spécialistes, associations,...)?

Expliquer en quoi votre projet est **innovant et original** :

## Expliquer en quoi votre projet répond à une problématique nutritionnelle :

Expliquer en quoi votre projet **participe à l'amélioration de la qualité de vie des patients via la promotion de l'alimentation :**